Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 23 Joumada I 1448
3 Novembre 2026

N° 135

42ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions 3274
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... 3274
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions 3279
Homologation de résolutions 3280
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques 3280
Avis aux créanciers..... 3287
Convocations
Sociétés anonymes 3289
Actes Administratifs
Avis au public 3292
Divers
Avis au public..... 3293

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

AVIS AUX ACTIONNAIRES

MANUFACTURE DE CONFECTION DU SUD

«M.C.S»

Société Anonyme

Au capital de 9 235 000 Dinars

Siège Social : ZI POUDRIERE, ROUTE SIDI MANSOUR KM 3 - SFAX

Identifiant Unique : 0046758Q

Il est porté à la connaissance des actionnaires que :

Suivant P.V de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 septembre 2026, enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés à Sfax le 22 octobre 2026 Quittance n°M007386, Enregistrement n°26706952, il a été décidé une augmentation de capital en numéraires pour un montant de 500 000 Dinars, et ce par la création de 5 000 actions nouvelles nominatives de 100 Dinars chacune, à souscrire et à libérer entièrement à la souscription, portant ainsi le capital de 9 235 000 Dinars à 9 735 000 Dinars.

La souscription à ladite augmentation du capital sera réservée à Monsieur Moncef SELLAMI.

A cet effet, il a été décidé la suppression totale du droit préférentiel de souscription par les actionnaires au profit de Monsieur Moncef SELLAMI.

La souscription à l'augmentation de capital en question devrait être exercée par les bénéficiaires dans un délai de 15 jours à partir de la date de parution du présent avis au JORT. Elle sera close par anticipation lorsque toutes les actions auront été souscrites avant les délais.

Les souscriptions se feront au siège social de la société ci-haut mentionné.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 septembre 2026 a donné tous les pouvoirs à Mme Dorra Sellami Ep Sellami, directrice générale de la société pour l'accomplissement de toutes les formalités légales et réglementaires jusqu'à la réalisation définitive de ladite augmentation de capital.

Les fonds provenant des souscriptions seront déposés dans un compte indisponible ouvert à BH Bank, Agence Sfax Chaker, compte n°14301301300700130597.

Le P.V de l'AGE précitée relatif au projet d'augmentation du capital a fait l'objet d'un dépôt provisoire au Registre National des Entreprises de Sfax le 02 novembre 2026 sous le numéro 2026184667.

2026X01496SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Nomination de liquidateur

Sté Technique & Artistique «SOTAR»

Identifiant unique : 0035829D

Suivant acte sous seing privé en date du 02/10/2026, enregistré à la recette Kalaat El Andalous le 06/10/2026, N° de quittance M036235, dont une copie a été déposée au Registre national des entreprises de Tunis le 08/10/2026 sous le N°ER20260825373, il a été décidé de liquider la société SOTAR et de nommer Mme Najet GUEBLI en tant que liquidateur. De ce fait, tout créancier doit déclarer et déposer les justificatifs de sa créance, à l'adresse du Liquidateur sise au 3 rue d'Egypte 1002 Tunis Lafayette, ceux dans un délai de 30 jours pour les créanciers résidents et dans un délai de 60 jours pour les autres. Dépassant ce délai, aucune créance ne sera retenue.

2026403709SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de vente de Fonds de commerce daté le 27/10/2026 et enregistré à la recette des finances Zaghouan en date du 27/10/2026 sous le N°26203875 et quittance N°M09178, Mr. Ali Ben Taher Othmani a vendu à Mr. Wasim Ben Salem Hemed la Totalité du Fonds de Commerce constitué d'un «Local de vente des Fruits Secs» situé à l'avenue de La République Zaghouan et ce avec la totalité de ses composantes Matérielles et Morales.

Toutes recommandations proposées seront faites chez l'acheteur à l'adresse du F.C ce dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cette annonce au JORT faute de quoi seront annulés.

Cette annonce publiée au journal le Quotidien le 30/10/2026.

2026R03136FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé le 17 et 18 Septembre 2026 et enregistré à la recette des finances Avenue de l'Indépendance, Bardo, Tunis le 21/10/2015 (Reçu N°M078390) (enregistrement N°26205046) Madame Salma Warisi (C.I.N n°08332389) a vendu la totalité du fonds de commerce à Madame Dijla EL-DALY (C.I.N n°06063191) exploité «Tous types de commerces ainsi que toutes les activités annexes» situé au local N°27 Avenue Habib Bourguiba, Bardo, Tunis (RNE Identifiant Unique N°19793421P) avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être déposée entre les mains de l'acheteur à son adresse du fonds de commerce ci-

dessus dans un délai de 20 jours à compter de la date de parution de cette publication au JORT.

Cette annonce a été publiée aux Journaux Achourouk et Le Quotidien datés le 30/10/2026.

2026R03137FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé le 04 et 05 Septembre 2026 et enregistré à la recette des finances EZZAHRA, Ben Arous le 21/10/2026 (Reçu N° M057598) (enregistrement N°26202274) Monsieur Fethi ARFAOUI (C.I.N n°00271014) a vendu la totalité du fonds de commerce à La Société "ADL FOOD'S" sa Gérante Madame Afef Bent Nour Eddine Ben Mohamed ISMAILI (C.I.N n°07070038) exploité Café 1ère Catégorie et Pizzeria «Dénommé EZZAHRA TOWN» situé au local à l'angle de la rue Habib Bourguiba (Résidence Ramsis Ezzahra) et de la rue Abou kacem Ezzahraoui - Ezzahra - ben arous, RNE : Identifiant Unique N°798368/L, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être déposée entre les mains de l'acheteur à son adresse du fonds de commerce mentionné ci-dessus un délai de 20 jours à compter de la date de parution de cette publication au JORT.

Cette annonce a été publiée aux Journaux Alchourouk et Le Quotidien datés le 29/10/2026.

2026R03138FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente de fonds de commerce, dont les signatures ont été légalisées auprès de la municipalité de Gafsa en date du 16/10/2026, et enregistré à la Recette des finances de Gafsa sous le récépissé n°M056465 et le numéro 26208932, en date du 16/10/2026, Monsieur *Fayçal Ben Ibrahim Jaaballah*, titulaire de la carte d'identité nationale n°09965224, a vendu à Madame *Yassmina Bent Mohamed Ibrahim Saï*, titulaire de la carte d'identité nationale n°06170049, la totalité du fonds de commerce qu'il exploite dans un local commercial sis à la Route du quartier Essourour, quartier Ennour, Gafsa, destiné à l'exercice d'activités commerciales. La présente vente porte sur l'ensemble des éléments constitutifs dudit fonds de commerce, tant corporels qu'incorporels. Le présent avis a été publié dans le journal Achourouk le 20/10/2026. Toute personne intéressée est invitée à se présenter au siège du fonds de commerce susmentionné dans un délai de vingt (20) jours.

2026R03151FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente de fonds de commerce, établi par Maître Rostom Ben Jebra, avocat à Gafsa, dont les signatures ont été légalisées auprès de la municipalité de Gafsa les 8 et 15 juin 2025, et enregistré à la Recette des finances de Gafsa le 06/10/2026 sous le récépissé n°M054478, Monsieur Mohamed Ali Ben Mohamed Sghir Ben Mohamed Salem, titulaire de la carte d'identité nationale n°03007796, a vendu à Madame Wafa Bent Mohamed Ali Ben Mohamed Sghir Salem, titulaire de la carte d'identité nationale n°06163637, la totalité du fonds de commerce exploité dans un local destiné à la coiffure ainsi qu'à la vente de produits de coiffure et de beauté, situé à l'avenue Kilani Matoui, à Gafsa.

Toute personne ayant un intérêt à formuler une opposition est invitée à se présenter au siège du fonds de commerce susmentionné, dans un délai de vingt (20) jours.

La présente annonce a été publiée dans le journal Echourouk le 17/10/2026.

2026R03154FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP enregistré à la recette des finances La Goulette le 28/4/2026 (quittance n°M048083, n°26203480), Mr Anis Ben Mohamed Ali SBAOULEJI a vendu à Mr Mohamed Aymen Ben Mahmoud DEBAIEB la totalité du fonds de commerce exploité en salon de thé au local sis au 85 avenue Habib BOURGUIBA La Goulette Tunis avec l'ensemble de ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être adressée dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT à l'adresse de l'acquéreur au 117 Avenue Habib BOURGUIBA Khaireddine Tunis Bureau 1-4 résidence Azur.

Cet avis a été publié au quotidien Echourouk du 05/7/2026.

2026R03159FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat de vente de fonds de commerce en date du 29 octobre 2026 et enregistré à la recette des finances de Hammam Sousse le 29 octobre 2026 sous le N°26206792, quittance N°M122350, Mr Ben Amara Achraf a vendu à Mr Ben Salem Chokri la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels exploité à la vente des appareils électroniques et sis à la Route de la plage Hammam Sousse en vertu des garanties légales et réelles.

Cette annonce est publiée aux journaux le Quotidien et Echourouk du 3/11/2026.

2026S01447FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Par un contrat de donation du 28 septembre 2026 enregistré à la recette des finances de la cité Erriadh, Sousse le 29 septembre 2026 quittance N°M067388 rédigé par les notaires maître Sameh Gazzeh et maître Mourad Ben Abdallah, publié au journal «Echourouk» page 29 du 23/10/2026 et au «Le Quotidien» page 18 le 23/10/2026, Mr Kamel ben Ahmed ben Miled Kalii, CIN

N°02950256 délivrée le 03 Mars 2021, a donné à son fils Mohammed Sami ben Kamel ben Ahmed Kalii CIN N°12804042 délivrée le 17 Mai 2023, tout le fonds de commerce qu'il s'agit d'une salle de sport sis à Hodhayfa Ibn Yaman Sousse riadh Sousse, inscrit au registre de commerce sous le n° ER20260644924, MF N° 1601844Q.

Les oppositions sont reçues dans un délai de vingt jours à partir de cette annonce entre les mains du donateur au siège de la salle de sport indiqué sis à l'adresse indiquée ci-dessus.

2026S01448FCCC2

Avis

Suivant un acte sous seing privé du 28/10/2026 enregistré à la recette des finances de jammel le 28/10/2026 sous le n°26202967 quittance n°M092315 La société ENNASR MATERIAUX DE CONSTRUCTION a vendu à Souheil Benzarti la totalité du fonds de commerce situé à l'avenue, de Grand Maghreb de jammel avec tous ses éléments corporels et incorporels destiné à la vente de matériaux de construction. Les oppositions sont admises chez l'acheteur au local concerné sis à l'avenue Grand Maghreb jammel dans un délai de 20 jours de la date de sa parution au JORT.

2026S01449FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suivant acte de cession en date du 19 octobre 2026, enregistré à la Recette des finances de Cité Riadh Sousse, le 23 octobre 2026, sous le numéro d'enregistrement 26203072, quittance numéro M073000, Madame Souad Hechmi Meftah, épouse Abdelmoumen Ben Hedi Ben Abdallah Kraiem, a cédé à Monsieur Saber Ben Hassen Ben Mohamed El-Ifa, un fonds de commerce de restauration rapide (fast-food), comprenant tous ses éléments corporels et incorporels, sis au 08 rue Mohamed Abdou, cité Riadh Sousse.

Cette cession a été consentie moyennant le prix de dix mille dinars tunisiens (10.000DT).

Les oppositions, s'il y a eu lieu devront être formées dans le délai légal de vingt jours à compter de l'insertion au Journal Officiel de la République Tunisienne, au domicile élu à cet effet, sis à Chahda Charkia Chorbane Mahdia.

Cet avis est publié au journal le Quotidien du 4/11/2026.

2026S01450FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté de 09/10/2026 et enregistré à la recette des finances de Msaken le 14/10/2026 sous le numéro 26204131 quittance N°M128489 Mr Chadli ben Mohamed ben El Hadj Mohamed Bouhlel demeurant à Msaken titulaire de CIN N°02917720 agissant au nom de Mr Rachdi ben Chadli ben Mohamed Bouhlel titulaire de CIN N°09281386 en vertu d'une procuration dont la signature a été légalisée auprès du consulat à Paris France le 26/09/2026 sous le numéro 1389 enregistre à la recette des finances Msaken le 5/10/2026 sous N°26703956; A Mr Majdi Ben Bouraoui Ben Chadli Dhokar demeurant rue de Benghazi M'saken Sousse titulaire de CIN N°08485826 la totalité du fonds de commerce représentant magasin de vente au détail de parfums et de produits cosmétiques et de vente de tabac et de journaux sis rue Taieb Hachicha à M'saken.

Les oppositions seront reçues au cabinet de Maître Mohamed Moncef Chebil avocate près la cour d'appel sis au 17 avenue Tahar Safar Sousse dans un délai de 20 jours à compter de la date d'insertion de cette annonce au Journal officiel de la République tunisienne et de la publication de cette annonce dans les quotidiens Echourouk et Le Quotidien en date du 22/10/2026.

2026S01455FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé signé et enregistré à la recette des finances Abou Kacem Chebbi Sfax le 28/10/2026 sous le numéro 26204805 quittance M102160, Mr. Slim MOALLA, titulaire de la C.I.N n°05287972 et identifiant unique 1349793J demeurant à l'avenue BOURGUIBA Rue Abou Baker Essedik n° 30 El AIN SFAX a vendu à Mr. Mohamed Omar JARRAYA, titulaire de la C.I.N n°11084298 demeurant à l'avenue Habib THAMEUR n°618 GREMDA SFAX, la totalité de son fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels destiné à l'activité de vente de «FAST FOOD» sis au n°12 centre résidentiel, administratif et commercial CARTHAGO Rue Salem HARZALLAH Sfax.

Les oppositions se font entre les mains de Maître Chawki REBAI Avocat à son adresse sise à la Rue Haffouz Imm. EL INTILAKA 1 Bloc B3 1er étage Sfax, dans un délai de vingt jours à partir de la parution de cet avis au JORT.

Cet avis a été publié au journal Echourouk du 30/10/2026.

2026X01491FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances DE SAKIET DEYER Sfax sous le n°26203418, MO75625 le 02/10/2026 ME FARAH ALGHRABE a vendu à MR AHMAD BACCAR la totalité du fonds de commerce exploité à la route de SAKIET EDDAYER RUE INNABA IMMEUBLE AL HABIBE Sfax pour la vente des produits alimentaires en détail. Les oppositions sont recevables entre les mains de l'avocat MASMOUDI MOHAMED LASSAAD situé à rue Patrice Lumumba immeuble Omrane premier étage bureau n°1, dans un délai ne dépassant pas 20 jours à partir de la publication au JORT.

L'annonce a été publiée le 28/10/2026 dans les journaux Achourouk et le Quotidien.

2026X01494FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé légalisé les 10/09/2026 et 23/09/2026 et enregistré à la recette des finances de la rue de port Zarzis le 23/10/2026 sous le N°2604133 quittance N°M122480, Mr Elhedi ben elarbi ben Mohamed Kdoussi, titulaire de la carte d'identité nationale numéro 05382169, délivrée à Tunis le 19/06/2020 et domicilié avenue Mohamed 5 Zarzis a vendu un fonds de commerce à la société «énergie 26» société à responsabilité limitée immatriculée au registre national des entreprises sous le numéro 1630958M, en la personne de son représentant légal M. Ruben ben Samuel Ouezzan, domicilié à l'Avenue Habib Bourguiba 4012 Hergla le fonds de commerce exploité pour l'exercice de commerce de meubles et d'équipements électroménagers en détail, situé au local sis à l'avenue Mohamed cinq 4170 Zarzis, et les oppositions seront reçues entre les mains de l'acquéreur, la société «énergie 26» en la personne de son représentant légal, au même local exploité pour le fonds de commerce à avenue Mohamed cinq 4170 Zarzis et ce dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

L'avis a également été publié dans les journaux «Echourouk» et «le Quotidien».

2026403700FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé en date du 01/10/2026 enregistré à la recette des finances à Mateur le 16/10/2026, quittance N°M 074818 et n° d'enregistrement 26202600 Madame Mounira Bent Belhay Nahdi titulaire de la carte d'identité nationale n°01568218 en date du 11 Juin 2026 a vendu à Monsieur Bessem Ben Abdelkader Bejaoui titulaire de la carte d'identité nationale n°11451647 en date du 28 Avril 2021, le fonds de Commerce «Vente des Fruits et des Légumes» Avenue Place des Martyrs Mateur. Les objections doivent parvenir à l'acheteur à son adresse sise 27 Cité Zarrouk Mateur, dans un délai de 20 jours à partir de la date de parution au Journal Officiel et aux journaux Le Quotidien et Echourouk du 27 octobre 2026.

2026403706FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 27/10/2026 et enregistré à la recette des finances de Zarzis le 27/10/2026 sous n°26204175 reçu n°M123416 Mohamed Ali Ben Lotfi Ben Mohamed Jaidi a vendu et cédé la totalité du fonds de commerce exploité pour lavage des véhicules automobiles, huiles et de parfums pour voitures avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à Cité Smaalia Zarzis à Rhouma Ben Rhouma Ben Hassen Smaali.

Les oppositions doivent se faire devant l'acheteur Rhouma Ben Rhouma Ben Hassen Smaali dans un délai de 20 jours à partir de la Publication du présent avis au JORT.

La présente annonce a également été publiée dans deux journaux Assahafa et la Presse le 31/10/2026.

2026403707FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé rédigé par Maître Sellami Ridha, Avocat à la Cour de Cassation, en date du 22/09/2026 enregistré à la recette des finances La Goulette le 24/09/2026 Quittance N°100789, Enregistrement N°26207696, Madame Radhia Roudesli Ep Jaidane, titulaire de la CIN N°00264350, immatriculé au Registre National Des Entreprises sous le N°1850421/F demeurant au 36 Rue Nelson Mandela, cité Bassatine, l'Aouina Tunis, a vendu à Monsieur Hatem Krichen, titulaire de la CIN N°05250451 demeurant à la Rue du Lac Mâlaren résidence «Tej du Lac» Appartement N°3 Lac 1 Tunis, la totalité du Fonds de Commerce de Pharmacie avec ses éléments corporels et incorporels constitué par une Officine catégorie «A», exploitée dans le local sis au 2 Rue de l'environnement l'Aouina Tunis.

Les éventuelles oppositions seront effectuées auprès du Rédacteur de l'acte Maître Sellami Ridha, Avocat à la Cour de Cassation, dont l'étude est sise au 1 bis, Rue André Ampère, Immeuble «Nour», 1er étage, bureau N°3 cité administrative Ariana, dans un délai de 20 jours à partir de l'insertion de cet extrait au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux «Chourouk» et «Le Quotidien» en date du 31/10/2026.

2026403710FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Conformément au contrat enregistré à la recette des finances de la cité administrative d'Ariana le 24/04/2025, quittance n°M048773 enregistrement n°25202455. Mme Fadia Sakar a vendu la totalité du fonds de commerce situé au 22 rue Sidi Jbali, Ariana, pour l'exploitation de tous types de commerce à Mme. Aziza Ouni.

Les oppositions seront acceptées à l'adresse du fonds selon le code du commerce. Cette annonce a été publiée au Quotidien du 21 octobre 2026.

2026403712FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé daté le 26 octobre 2026, enregistré à la recette des finances de Menzel Temime quittance n°M089735 enregistrement n°26203235 le 27/10/2026, Mr Oussema ben Moez Garmattou, c.i.n n°09852461, a cédé à la société «Tej Elkhotwa», identifiant unique n°2003464J SARL représentée par Madame Ben Arbia Ilhem c.i.n n°06267943 la totalité du fonds de commerce situé à l'Avenue Ben Fadhel Menzel Temime, ayant comme objet vente des chaussures.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteuse à l'adresse du fonds mentionnée ci-dessus dans les délais légaux.

Cette annonce a été publiée au journal La Presse le 30/10/2026.

2026403718FCCC2

Location gérance libre

Location d'un Fonds de commerce

Mr Boukardougha Lotfi, a loué à Mme Abidi Ghofrane, en vertu de l'acte SSP le 19/10/2026 enregistré à la recette des finances Nelson Mandela le 13/10/2026, quittance n°66630, enregistrement n°26304980 la totalité du fonds de commerce exploité dans le local situé : magasin n°10/11 du centre commercial situé au 29 Rue de Liberté Tunis.

Toute opposition doit se faire auprès de l'acquéreur à l'adresse du fonds magasin n°10/11 du centre commercial situé au 29 Rue de Liberté Tunis dans les 20 jours qui suivent la publication de cette annonce.

Cette annonce a été publiée le 31/10/2026 dans les deux journaux Le Quotidien et Chourouk.

2026R03144FCCC3

Gérance libre

Suivant acte sous seing privé daté le 18/09/2026 enregistré à la recette des finances Route de Tunis Sfax le 08/10/2026 quittance N°M108439 enregistrement n°26304385 Mr Habib Khorchani titulaire de la CIN N°03564417 a donné en location-gérance à Mr Mourad Tiss titulaire de la CIN N°05719613 le fonds de commerce avec tous ses éléments matériels et incorporels exploité en vente de gâteaux et des délices traditionnels sis à route de Tunis km 1 Sfax.

Cette annonce a été publiée dans les journaux ALCHOUROUK et Le QUOTIDIEN le 27/10/2026.

2026R03150FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suite le contrat enregistré à la recette el jazira en date du 01/04/2026 sous le N°25300720 quittance n°M019532 Mme Naima ben Abdelmadjid ben ghorbel de CIN N°03518881 à Tunis le 18/05/2017 a loué à Mr Tahar ben Ali Béji de CIN 051884403 à Tunis le 20/09/2016 tout le fonds de commerce représentée commerce prêt à porter sis n°01 et n°03 souk el l'effa Tunis de prix total annuel sept mille deux cent dinars (7 200.000 DT) inclure la gérance libre d'exploiter le local de vente produit divers en gros.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux Achourouk et le Quotidien le 03/11/2026.

2026R03155FCCC3

GERANCE LIBRE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 08/09/2026 enregistré à la Recette des Finances, de Bembla, le 21/09/2026, Quittance N°M034288, Enregistrement N°26301014, La Société EL-MAZRAA Loueur, dont le siège social est à POULINA, GP1 KM 12, Ezzahra, Ben Arous, Identifiant unique n°0035723T, donne en gérance libre à monsieur Seifeddine KHALIFA, numéro CIN 14022231, demeurant au rue Mohamed Salama, Ksibet El Mediouni, Monastir, un fonds de commerce destiné à la vente de viande de volailles et dérivés et des produits emballés, situé à l'avenue Habib Bourguiba, Menzel Ennour, Monastir, à compter du 01/10/2026.

Cet avis est publié au Journal Le Quotidien, le 31/10/2026.

2026R03157FCCC3

RESILIATION DE CONTRAT DE LOCATION DE FONDS DE COMMERCE

En vertu d'un acte SSP signé le 20/06/2026 enregistré à la recette des finances rue Mhamed Maarouf Sousse le 22/06/2026 sous le n°26301529, il a été convenu de résilier le contrat de location de fonds de commerce daté du 21/12/2023 enregistré à la recette des finances rue Mhamed Maarouf Sousse 22/12/2023 sous le n°23304005 en vertu duquel Mr Noureddine Souyah, demeurant place Farhat Hached Sousse, MF 1106897T, a loué à la société NéoSaveurs au MF 0796228Q ayant son siège à place Farhat Hached Sousse, le fonds de commerce dénommé «Café Souayeh» exploité dans le commerce de Café 1ère catégorie sis à l'angle de la rue de France et rue Hechalfa Sousse. La résiliation prend effet à partir de 01/07/2026.

Cet avis a été publié aux journaux Echourouk et le Quotidien du 21/07/2026.

2026S01454FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Gérance Libre

Selon contrat signé le 06/04/2026 enregistré à la Recette des finances de La Goulette le 16/04/2026 quittance n°42950 enregistrement n°26303054. Mr. Chokri ben Hamouda BEN SIDHOM titulaire de la carte d'identité N°01859674 inscrit au registre national des entreprises sous identifiant unique 0794237H a loué en gérance libre à la société PW PHONE représentée par Mr. Hamed Ben Habib Karmi titulaire de la carte d'identité N°11638646 le fonds de commerce destiné pour la vente et la réparation des téléphones dans le local faisant partie de la villa sise au 01 rue du Sénégal à l'Aouina Tunis et le dit local ouvrant sur l'avenue Mongi SLIM EN FACE DU Monoprix pour la durée de cinq années renouvelables et ce à partir du 1er avril 2026.

Cette annonce a été publiée au Quotidien du 23 octobre 2026.

2026403705FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Aux termes d'un A.S.S.P. privé enregistré à la recette des finances de Montplaisir le 07/10/2026 quittance N°M084238 enregistrement N°26306198, M. Hassen Taahmallah a loué à la société B.T SICILY, identifiée fiscalement C200324/A/M/000, en cours de constitution, la totalité du

fonds de commerce destiné au commerce et à la restauration légère, situé au 3, rue Bartou, Belvédère, 1002 Tunis, pour une durée de deux ans commençant le 01/10/2026 et se terminant le 30/09/2028, renouvelable tacitement.

Cette annonce a été publiée au Quotidien du 21 octobre 2026.

2026403711FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Gérance libre

Conformément au contrat enregistré à la Recette des finances à KAbriya le 16/08/2026. Quittance N°M057026 Enregistrement N°26301888, Monsieur Sami Qasmi a cédé à Madame Dhakra Ben Arafah tout le fonds de commerce exploité dans le local situé au 40, Avenue 10320, Al-Wardiya 4, Tunis, destiné à tous types de commerces, pour une durée d'un an à compter du 01/08/2026 et se terminant le 31/07/2027.

Cette annonce a été publiée dans le journal le quotidien du 4 novembre 2026.

2026403721FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'un groupement de développement agricole

Pêcheurs «Souidat»

Selon l'assemblée générale datée le 09/07/2026 selon reçu n°10200 du 26/10/2026 de gouvernorat du Kef il a été constitué un groupement agricole :

Il a été constitué un Groupement de développement agricole Pêcheurs.

Nom du Groupement : Groupement de développement agricole Pêcheurs «Souidat»

Adresse : Souidat - Sidi Barkat Nord - Dahmani.

Membres :

Président : Khaled Ben Mohamed Othmani

Trésorier : Abdel Moula Ben Hammadi Souidi

Membre : Kamal Ben Hedi Hasnaoui.

2026R03139APSF1

Constitution d'une Association

Dénomination de l'association : «Minaret du Coran»

Siège : 13 bis, rue Béchir Tlili, La Nouvelle Médina 2.

Objectifs :

- Inciter à apprendre le coran

- Contribuer à guider à la lecture psalmodiée et aux règles de récitation du Coran.

- Renforcer l'esprit d'entraide, de solidarité sociale et de l'union nationale.

- Soutenir les liens humains, sociaux et familiaux en coordination avec les institutions publiques compétentes.

- Les membres :

- Madame Tirari Amel : Présidente

- Madame Nawech Nejia : Secrétaire Générale

- Madame Najet Chnitir : Trésorière.

2026R03143APSF1

Constitution d'une association

Nom : Association de la Jeunesse et du Sport d'Er-Rabta

Adresse : Près de la Mosquée Er-Rahma Er-Rabta 4233- Kébili

Discipline : Football en salle (Futsal).

Objectifs :

Former, encadrer et accompagner les jeunes, développer leurs capacités physiques et techniques, les aider à atteindre les plus hauts niveaux sportifs et moraux, et participer aux différentes compétitions sportives organisées sous l'égide de la Fédération Tunisienne de Football en Salle.

Composition du bureau de l'association :

Président : Mahjoub Tarek

Secrétaire général : Mrabet Abdelhalim

Trésorier : Obeidallah Imed.

2026X01486APSF1

Constitution d'un groupement d'eau potable

Dénomination : Groupement Bir Idriss

Objectif : Distribution de l'eau potable dans la région de Bir Idriss.

Siège : Bir Idriss Alem Snad Gafsa

Reçu du dépôt : Numéro 774 du 12 février 2023.

Suivi du procès-verbal de l'Assemblée constitutive en date du 11/12/2023, enregistré à la recette des finances de Snad Gafsa, quittance n°1020247.

Comité :

Président : Mnasri Ezzine

Trésorière : Houssin Alimi.

2026X01495APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Club Ettahrir de Handball

Siège : 19, rue Docteur El Matri, Cité Ettahrir, Tunis.

Objet : Constitution d'une association à caractère sportif.

Objectifs :

- Former et encadrer les jeunes, développer leurs capacités physiques et techniques et les promouvoir vers les plus hauts niveaux de performance sportive et morale.

- Participer aux différentes compétitions sportives organisées sous l'égide de la Fédération Tunisienne de Handball.

Membres :

- Mohamed Nabil MELKI : Président

- Najm Abderraouf EL MOUEDDEB : Vice-président.

- Abdelkader EL HEDRI : Trésorier.

- Mohamed EL ASKRI : Secrétaire général.

- Lobna MELKI : Membre.

2026403701APSF1

Homologation de résolutions

Renouvellement de l'élection du comité directeur du groupement de développement agricole Pêcheurs «VALO OASIS»

Selon l'assemblée générale datée le 18/09/2026 selon reçu n°43/2026 du 12/10/2026 de gouvernorat de Kebili, il a été décidé de renouveler l'élection des membres du conseil d'administration du groupement «VALO OASIS» Kebili, comme suit :

- Président : Imène Ismaili

- Trésorier : Moufida Hidouri

- Membre : Radhia Ouni.

2026R03145APSF2

APPROBATION DES RAPPORTS

Association : Club Rugby Féminin Msaken

A la suite de l'examen du dossier administratif de l'association et sur la base du procès-verbal de l'Assemblée générale de relance des activités, tenue le 27 juin 2026, ainsi que du procès-verbal de l'Assemblée générale élective, tenue le 21 août 2026, déposés auprès du Commissariat régional de la Jeunesse et des Sports de Sousse en date du 26 septembre 2026, il ressort que les procédures relatives à la reprise des activités de l'association et à l'élection d'un nouveau bureau directeur pour le mandat 2026-2029 ont été engagées.

Le nouveau bureau directeur est composé des membres suivants :

Présidente : Marwa Bouhlal.

- Vice-président : Houssem Rouis.

- Trésorier : Mohamed Ouada.

- Secrétaire général : Slim Dahmoul.

Informations générales relatives à l'association :

- Siège : Stade de Rugby de Msaken.

- Discipline sportive : Rugby féminin.

- Objectifs : Former et encadrer les jeunes dans la discipline du rugby, ainsi que contribuer à la promotion et au développement de sa pratique.

Numéro Visa : 2021S00039APSF1.

2026S01456APSF2

Association Sportive de Boxe Thaïlandaise

Sidi Bouzid

En vertu du procès-verbal de l'assemblée daté du 26 octobre 2026, enregistré à la recette des finances, avenue de la République à Sidi Bouzid, sous le n°26712002, quittance n°M111420.

On a décidé la constitution d'une section de boxe anglaise rattachée à l'Association Sportive de Boxe Thaïlandaise, dont la constitution a été publiée au Journal Officiel de la République Tunisienne n°62 du 24 mai 2023.

2026X01492APSF2

Renouvellement de bureau syndical

Syndic des copropriétaires de la Résidence Omrane 12, lotissement El-Ahd El Jadid, El Ghazela

Suite à l'Assemblée générale extraordinaire du Syndic des copropriétaires de la Résidence Omrane 12, tenue le 30 août 2026 et enregistrée le 29 septembre 2026 à la Recette des Finances de Raoued - Ariana, quittance N°2670563, sous le numéro M037274, il a été élu pour un mandat de deux années - le nouveau bureau du syndic composé des membres suivants : M. Mohamed Ridha Kefi (président); Mme Jihene Brahmia (trésorière); Atef Aloulou (membre) - M. Wahid Kdous (membre) et M. Mehdi Chabaane (membre).

2026403702APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques sur licitation

Etude de Maître Hafedh Bahri

Avocat à la Cour d'Appel

Rue Ibnou Kholdoun N°6 - Nabeul

I) Demandeur : Mohamed Ben El Hedi Chaouech (C.I.N°06285278), leur domicile élu au cabinet de Maître Hafedh Bahri Rue Ibnou Kholdoun n°6 Nabeul (MF : 1579341/M).

II) Autre partie : Héritiers Radhia Bent Mohamed nommé Mohamed Chiha : ses fils Abdessatar (C.I.N n°06262825) Abdelkarim (C.I.N n°06271409), Abdellatif (C.I.N n°06407168) domiciliés rue Taher Sfar dar Chaabene El Fehri.

III) Avocat poursuivant : Maître Hafedh Bahri, avocat à la Cour d'appel, Rue Ibnou Kholdoun n°6 Nabeul.

IV) Immeuble objet de la licitation : Un immeuble à usage d'Habitation, situé rue Taher Sfar dar Chaabene El Fehri, d'une surface totale de 177m², limitée à l'est par maison Mohamed ezeddine, à l'ouest rue Taher Sfar et au sud maison Mohamed salah chaouech et au nord rue maison Héritiers Abdelkader lousaief construit depuis longtemps.

V) Mise à prix : Commis par le rapport d'expertise daté du 07/07/2026 l'expert Fehri Dhahak a fixé la mise à prix de l'immeuble objet de la licitation suivant à cent soixante dix mille cent quatre vingt neuf dinars (170.189, d000) outre les frais des poursuites qui seront annoncées à l'audience.

VI) Lieu et date de l'Adjudication : Elle aura lieu à la salle des criées du Tribunal de Première Instance de Nabeul le Lundi Trente Novembre deux mille vingt six (30/11/2026) à partir de neuf heures (9 H) du matin.

VII) Visite : Tous les jours.

Observation : Tout participant à l'adjudication doit se faire représenter par un avocat, consigner le 1/3 au moins de la mise à prix et justifier d'une autorisation préalable délivrée par M. Le Gouverneur de Nabeul, s'il est de nationalité étrangère, pour prendre connaissance du cahier des charges, s'adresser au greffe de la chambre des saisies immobilières au Tribunal de Première Instance de Nabeul ou au cabinet de l'avocat poursuivant pendant les jours et les heures ouvrables.

2026R03142VEPA1

Vente aux enchères publiques

Suite à une saisie Immobilière

PREMIEREMENT : Le Saisissant

Wissem Ben Mohamed El Arbi Ben Essassi Nsiri, technicien supérieur en entreprise, de nationalité tunisienne, titulaire de la carte d'Identité nationale n°06019325, résident à El Adla, gouvernorat de Sidi Bouzid.

DEUXIEMEMENT : Le Saisi

Redha Ben Salem Benabdelrahim, commerçant de matériaux de construction ("Matériaux de construction : El Baraka"), de nationalité tunisienne, titulaire de la carte d'identité nationale n°04871403, résident sur la route d'El Faouar, Douz, gouvernorat de Kébili.

TROISIEMEMENT : L'Avocat poursuivant la procédure

Maître Omar Ben Mansour, Avocat à la Cour de Cassation, dont le cabinet est sis à l'Avenue des Martyrs, en face de la Délégation Régionale de l'Education à Kébili, Kébili 4200, Matricule Fiscal : 887654 L.

QUATRIEMEMENT : Désignation de l'immeuble saisi :

L'immeuble saisi consiste en un terrain clôturé propre à la construction d'une superficie de 692,52 mètres carrés, propriété du requis Redha Ben Salem Benabdelrahim, situé à l'intérieur du plan d'aménagement urbain en zone résidentielle (UAc1), sis dans la région de Ghlissia Sud délégation de Douz Sud, gouvernorat de Kébili. Y est édifiée une habitation moderne en cours de réalisation (au stade des travaux de finition et d'aménagement), d'une superficie couverte de 169 mètres carrés, composée d'un salon, de 4 chambres, d'une cuisine, d'une salle de bain, d'un hall, d'une véranda, d'un escalier extérieur menant au toit, de toilettes extérieures sous l'escalier, et d'un garage. Le bien est situé dans la région, de Ghlissia Sud, délégation de Douz Sud, gouvernorat de Kebili, et ses limites sont les suivantes :

- Au Nord : Propriété de Ali Bensaïd, sur une longueur de 20 m.

- A l'Est : Propriété de Karim Benabdelrahim, sur une longueur de 34,80m.

- Au Sud : Une voie publique, sur une longueur de 19,80 m.

- A l'Ouest : Propriété de Nasr Benabdelrahim, sur une longueur de 34,80 m.

Superficies :

- Superficie du terrain sur lequel est édifié l'immeuble : 692,52 m²

- Superficie couverte de l'habitation : 169 m².

- Superficie couverte du garage : 35,70 m²

- Longueur de la clôture :

* Façade principale Sud : 15,55 mètres linéaires pour une hauteur de 2,80 mètres.

* Autres côtés : 81,20 mètres linéaires pour une hauteur de 2,80 mètres.

Techniques ET matériaux de construction utilisés :

1/ l'habitation :

- Fondations : En gros blocs de pierre et ciment.

- Ossature et semelles : En béton armé.

- Poteaux, chaînages et poutres : En béton armé.

- Murs : Edifiés en briques.

- Sol : Revêtu d'une chape en béton de ciment.

- Toiture : Réalisée en dalle de béton armé et hourdis (16+05).

- Enduits : Enduits intérieurs et extérieurs au ciment.

2/ Le garage :

- Fondations : En gros blocs de pierre et ciment.

- Ossature et semelles : En béton armé.

- Poteaux, chaînages et poutres : En béton armé.

- Murs : Edifiés en briques.

- Sol : Revêtu d'une dalle en béton de ciment et recouvert de carrelage.

- Toiture : Réalisée en dalle de béton armé et hourdis (16+05).

- Enduits : Enduits intérieurs et extérieurs au ciment.

3/ La clôture (édifiée sur une hauteur de 2,80 mètres) :

- Fondations : En gros blocs de pierre et ciment.

- Semelles : En béton armé.

- Poteaux et chaînages : En béton armé.

- Murs : Edifiés en briques.

- Crépissage : Au ciment.

CINQUIEMEMENT : Mise à prix (Prix d'ouverture)

La mise à prix de l'immeuble saisi a été fixée à cent cinquante-sept mille cinq cent quarante cinq dinars (157 545,000 dinars), conformément au rapport de l'expert judiciaire Noureddine Mezhoud El Bechraoui en date du 22/07/2026, établi en vertu de l'ordonnance sur requête rendue par Monsieur le Président du Tribunal de Première Instance de Kébili sous le n°25542 en date du 02/06/2026.

SIXIEMEMENT : Date de l'adjudication :

La vente aux enchères publiques de l'immeuble saisi au profit du dernier enchérisseur aura lieu dans la salle d'audience du Tribunal de Première Instance de Kébili, siégeant en matière civile immobilière (saisie immobilière), en son siège sis au Palais de Justice, Place des Martyrs à Kébili, et ce le lundi sept décembre de l'an deux mille vingt six (07/12/2026) à partir de neuf heures du matin.

SEPTIEMEMENT : Conditions de visite de l'immeuble.

L'immeuble saisi peut être examiné et visité tous les jours ouvrables pendant les heures de service administratif. Le cahier des charges peut également être consulté aux horaires susmentionnés, déposé au greffe de la chambre des ventes du Tribunal de première Instance de Kébili ainsi qu'au cabinet de l'avocat poursuivant, Maître Omar Ben Mansour, Avocat à la Cour de Cassation, sis à l'Avenue des Martyrs, en face de la Délégation Régionale de l'Education à Kébili, Kébili 4200.

2026R03153VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude de Maître Slim BOUASSIDA

Avocat à la Cour de Cassation

Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu

5ème étage Bureau n°55 Sfax

Matricule fiscal n° : 441860RAP000

Il sera procédé à la vente de l'immeuble sous-indiqué au dernier enchérisseur à la chambre des Ventes Immobilières au Tribunal de Première Instance d'ARIANA et ce le lundi trente Novembre deux mille vingt six (30/11/2026) à neuf heures du matin et heures suivantes.

Le créancier saisissant : Arabe Tunisien Bank (l'ATB) au nom de son représentant légal Société Anonyme, titulaire de matricule unique n°0014161Q qui a élu son domicile chez la Société Global de Recouvrement ayant son siège social 133, Rue Moularès Mégrine Zone Industrielle Saint Gobain Ben Arous et ayant son domicile légal élu pour cette affaire au bureau de son Avocat Maître Slim BOUASSIDA Avocat à la Cour de Cassation sis à l'Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu 5ème étage Sfax. Bureau n°55 Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Slim BOUASSIDA Avocat à la Cour de Cassation ayant son étude Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu cinquième étage Bureau n°55 Sfax son matricule fiscal n°441860RAP000.

Le débiteur saisi : Monsieur Riadh OUDIRA, en sa qualité de caution hypothécaire, sa profession directeur commercial d'une société, sa carte d'identité nationale n°06155092, demeurant Résidence Narcisse Appartement n°02 El Menzah 6 Ariana.

Les deux immeubles à vendre :

Les deux immeubles hypothéqués en faveur de la créancière saisissante qui sont possédés par le débiteur saisi en sa qualité de caution hypothécaire.

Le premier : L'ensemble de l'immeuble immatriculé objet du titre foncier n°74121 Tunis dénommé Belgacem sis au Rez-de-jardin de l'immeuble situé à la Résidence "El Morjan" à El Menzah neuf "A" au bord de la Rue Abdelwahed Hamda. Il est installé précisément au Nord de l'accès du siège extérieur de la résidence en partant de la Rue Abdelwahed Hamda.

L'immeuble est limité au Nord par les locaux des voisins au Sud par un garage appartenant à un voisin à l'Est par un espace en face du passage et à l'Ouest par des locaux de voisins. La superficie totale de l'immeuble couvre 29 m².

L'immeuble se compose d'un garage sous forme rectangulaire exploité par le débiteur saisi pour la conservation de certains biens. Il contient une grande porte en fer au dessus de la quelle se trouve une fenêtre d'aération.

Son type architectural est ordinaire, son sol est carrelé par des carreaux de type granito mosaïque, ses murs sont badigeonnés.

Deuxièmement : L'ensemble de l'immeuble objet du titre foncier n°74137 Tunis dénommé "Afef" qui se compose d'un appartement de logement sis au deuxième étage de la Résidence El Morjen situé à la Zone El Menzah neuf "A".

L'accès de l'appartement se fait à travers des escaliers communs à partir de l'espace qui se trouve devant l'accès principal du siège de la Résidence du côté de la Rue Abdelwahed Hamda avec l'existence d'ascenseurs électriques.

L'immeuble est limité au Nord par un voisin au Sud par un espace dépendant de la résidence et à l'Ouest par un voisin.

L'appartement couvre une superficie de 131 m² avec les dépendances des parties communes dont le nombre s'élève à 131/1651.

Il se compose d'une salle à manger, une salle de séjour, une cuisine, une salle d'eau, une salle de bain, trois chambres. Le type architectural de l'appartement est moyen, il est branché à toutes les commodités de base qui existent à la Résidence "El Morjane" (électricité, eau potable, gaz, réseaux de canalisation sanitaire etc ...).

Les espaces intérieures de l'appartement sont réparties en deux niveaux séparés par des escaliers intérieurs qui se composent de sept marches. Le premier niveau se compose de l'espace du jour qui comporte la salle de séjour, la salle à manger, la cuisine et la salle d'eau.

Le niveau supérieur est réservé à l'espace de nuit qui se compose de 3 chambres à coucher et une salle de bain.

Les parquets de séjour et des chambres sont en marbre ordinaire de type "Tela". Tandis que le parquet de la salle de bain, de la salle d'eau et de la cuisine est en céramique de haut de gamme. Les murs de la salle de bain, de la salle d'eau et de la cuisine sont revêtus de céramique de qualité moyenne.

Les escaliers intérieurs sont en marbre de haute qualité. Les murs extérieurs de l'appartement sont construits en briques, les équipements de la cuisine sont de haute gamme et du bois plaqué. Toutes les fenêtres de l'appartement sont en aluminium et équipées de

rideaux. Toutes les portes de l'appartement sont en bois de haute qualité et équipées de toutes les garnitures à l'exception de la porte principale qui est fabriquée en fer forgé.

Les espaces de l'appartement sont équipées par le chauffage central et les climatiseurs. Les toits sont en staff ordinaire et parfois orné.

Mise à prix : La mise à prix des deux immeubles saisis immatriculés a été fixé par l'expert judiciaire Monsieur Mohamed Mondher El Halaoui en vertu de l'ordonnance en référé en mise à prix du garage objet du titre foncier 74121 -Tunis a été fixée à soixante seize mille quatre cent quatre vingt seize dinars 200 millimes (76.496,200 d). Tandis que l'appartement objet du titre foncier n° 74137- Tunis elle a été fixée à quatre cent trente et un mille neuf cent trente neuf dinars 750 millimes (431.939,750 d) en sus des frais des enchères qui seront déterminés par le Tribunal.

Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble est possible tous les jours au cours des horaires administratifs.

Remarque : Pour consulter le cahier des charges il y a lieu de contacter le greffe du Tribunal de Première Instance d'Ariana où l'Etude de Maître Slim Bouassida, Avocat à la Cour de Cassation sise à l'Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu 5ème étage bureau n°55 Sfax.

Nul ne peut participer aux enchères que par l'intermédiaire d'un avocat et après avoir consigné le tiers de la mise à prix.

2026X01489VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

D'un immeuble non immatriculé

Après rabais de 40%

Avocat poursuivant : Maître Chakroun Mondher, avocat à la cour, sis à Sfax, Imm. Quatre saisons, Bloc C 6ème étage Bureau N°C6/2 Beb Bhar Sfax. Matricule fiscal 0502060EAP000.

Partie poursuivante : Société tunisienne de Banque, représentée pour cette fin par son P.D.G dont le siège social est à Tunis, rue Hedi Nouira, Matricule fiscal 001237/A/P/M/00000.

Partie poursuivie : Ines bent abd essalem ben ghraiba épouse Mhiri, Agent d'entreprise, résidente à la route Manzel chaker km 2.5 impasse Ajmi, Sfax (En sa qualité de débitrice).

Propriété à vendre : L'immeuble objet de la saisie porte sur la totalité de la propriété consistant en un étage supérieur (surélévation) d'un bâtiment à deux niveaux, sis à Sfax route de l'afrane km 1 à droite en allant du centre ville vers la route de l'afrane. L'immeuble donne directement sur la route goudronnée de l'afrane. Il est délimité au sud par l'accès au bâtiment, à l'est par M Rached triki, au Nord par Ettounsi et à l'ouest par la route de l'afrane.

L'accès au bâtiment se fait par une porte métallique à deux battants, puis par un escalier à volée ouverte situé sur une bande de terrain d'une superficie de 22m², du coté Est du rez-de-chaussée. L'escalier se prolonge jusqu'à la terrasse.

L'étage se compose de :

- une terrasse orientale à partir de laquelle l'accès au premier étage conduit à une entrée faisant office de hall de réception.

- un salon donnant à l'est avec une entrée indépendante située à droite en entrant. Son plafond est décoré en plâtre, il comporte une fenêtre orientée à l'est ainsi qu'une porte fenêtre orientée au sud donnant directement sur une terrasse méridionale.

- une chambre à coucher orientée à l'est dont le plafond est décoré en plâtre elle comporte une fenêtre donnant à l'ouest ainsi qu'une armoire murale en bois.

- une chambre à coucher orientée au nord, comportant une fenêtre donnant au sud et une porte fenêtre orientée à l'ouest donnant sur une terrasse.

- une chambre orientée à l'est dont le plafond est décoré en plâtre.

Elle comporte une porte fenêtre orientée à l'ouest donnant sur une terrasse.

Une cuisine orientée à l'ouest équipée de placards en bois bas et de placards suspendus. Son sol est revêtu de carreaux de parterre et ses murs sont revêtus de carreaux de faïence. Elle comporte une fenêtre donnant au sud, une autre donnant au nord ainsi qu'une armoire en bois.

Une salle de bain orientée au sud entièrement équipée. Son sol est revêtu de carreaux de parterre et ses murs sont revêtis de faïence.

Elle comporte une fenêtre donnant au nord.

- Une pièce située au niveau de la toiture - terrasse, accessible par un escalier situé du coté est du bâtiment. Elle comporte une fenêtre donnant au sud ainsi qu'une porte fenêtre donnant sur la terrasse. Son sol est carrelé de carreaux de carrelages ses murs sont enduits, lissés et peints à la peinture à l'eau. La longueur de la pièce est de 7.35 m, la largeur est de 3.85 m sa superficie est de 28m². La hauteur sous plafond est de 3m.

Le bâtiment est considéré comme étant de bonne qualité. Il est entièrement peint à la peinture à l'eau. Ses mures sont en briques cuites, enduits et crépis. La toiture est constituée de briques hourdis et de béton armé, reposant sur des poteaux en béton armé.

Une partie du plafond est agrémentée de panneaux décoratifs en plâtre.

Le sol des chambres et du salon revêtu de carreaux de carrelage ordinaire, à l'exception de la salle d'eau et de la cuisine dont le sol est revêtu de carreaux de parterre.

Les murs de la cuisine et de la salle d'eau sont revêtus de carreaux de faïences et sont entièrement équipés. Les fenêtrés, les portes et les placards en bois sont réalisés en bois ordinaire.

L'emplacement de l'immeuble est excellent, se trouvant à proximité de la route principale l'afrane ou sont implantés de grands et moyens espaces commerciaux, un bureau de poste, une mosquée, une école primaire et des établissements éducatifs, ainsi que des restaurants et cafés, il se trouve également à proximité de l'hôpital universitaire HABIB BOURGUIBA.

Le secteur se caractérise par une forte densité de population avec la présence de villas ainsi que d'habitation continues et mitoyennes. La zone jouit de la plupart des commodités et équipements nécessaires à la vie quotidienne.

L'immeuble est situé dans le périmètre du plan d'aménagement urbain de la commune de Sfax sous le code Ub dans laquelle les constructions sont destinées à être réalisées sous forme de villa individuelle aux collectives indépendante.

Mise à prix : elle est estimée à cent dix huit mille huit cent dinars (118.800d 000) après rabais de 40%, frais de l'adjudication en sus.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le Lundi trente novembre deux mille vingt six (30/11/2026) à partir de neuf heures du matin à la salle des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax, sis à rue Victor Hugo, Sfax.

Visite de l'immeuble : Elle se fait tous les jours de la semaine pendant les heures du travail. Pour plus de renseignements tout intéressé peut s'adresser à l'avocat poursuivant maître Mondher Chakroun à l'adresse de son cabinet ci-dessus indiqué ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax rue Victor Hugo où est déposé le cahier des charges à partir de neuf heures du matin.

- Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix ou présenter à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable.

- Les étrangers qui veulent participer à l'adjudication doivent au préalable avoir l'autorisation du gouverneur de Sfax. L'enchère se fait sur la base du prix d'adjudication évalué à cent dix huit mille huit cent dinars (118.800d000). Les enchères sont obligatoirement portées par l'intermédiaire d'un avocat.

2026X01490VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude de Maître Zina JBALI

Avocate à la Cour d'Appel - Rue Haffouz, Immeuble Intilaka, Escalier A 2, 5ème étage, Sfax

Le créancier saisissant : Jamel Ben Mahmoud TRIKI, élisant son domicile au Bureau de son Avocat agissant en son nom Maître Zina JBALI, Avocate à la Cour d'Appel, ayant son Bureau Rue Haffouz, Immeuble Intilaka, Escalier A 2 - 5ème étage, 3000 Sfax. Son matricule fiscal n° : 1053480D/P/000.

Débiteur saisi : Houcem Eddine KALLEL, domicilié à l'Immeuble du Croissant Rouge à la Librairie El Maazoun, Sfax.

Immeuble à vendre : L'ensemble du tiers de l'intégralité de l'immeuble sis Route de Saltania km 11.5 à droite de l'ascendant à la ceinture reliant Route de Mahdia et Saltania. Il se compose de la totalité de la parcelle de terrain limitée au Sud par un voisin, au Nord par Ameur Kallel puis par une route en voie de goudronnage, à l'Ouest par une voie publique et par un passage d'où son accès et à l'Est par un voisin. Sa superficie est d'environ 278.62 m². Elle est clôturée par des murs de tous les côtés, elle comporte la construction d'une villa qui se compose d'un salon, une salle de séjour, un hall dégagé, 3 chambres, une cuisine, deux salles de bain, deux vérandas contiguës à un garage du côté Ouest. Son architecture est moderne. L'état de la construction est bon du côté de l'entretien et de la maintenance. L'immeuble est équipé par l'électricité et l'eau potable. Il n'est grevé d'aucune charge.

Date et lieu des enchères : Les enchères publiques auront lieu à la salle des ventes immobilières du Tribunal de Première Instance de Sfax ayant son siège au Palais de la Justice, Rue Abou Kacem Chebbi, Sfax et ce le matin du Lundi Sept Décembre deux mille vingt six (07/12/2026) à neuf heures du matin et heures suivantes.

Mise à prix : La mise à prix de l'intégralité du tiers dans l'indivision de l'immeuble objet des enchères a été fixée à cinquante mille dinars (50.000d) en sus des frais.

Nul ne peut participer aux enchères qu'après avoir consigné au moins le tiers de la mise à prix par l'intermédiaire d'un Avocat conformément aux dispositions de l'article 452 du C.P.C.C.

Pour d'amples renseignements contacter le greffe du Tribunal de Première Instance de Sfax sis au Palais de la Justice, Rue Abou Kacem Chebbi, Sfax où est déposé le cahier des charges ou le Bureau de l'Avocate poursuivante.

La visite de l'immeuble est possible durant l'horaire de travail.

2026X01493VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître YAHYAOUI Lazhar

Avocat à la cour de cassation

52 Rue Pierre de Coubertin - Tunis

Matricule fiscal : N°510132A

Tél : 71.351.948

Fax : 71.354.808

Poursuivant : Ali Ben Bechir RIYAHI élisant son domicile chez Maître Lazhar YAHYAOUI Avocat à la cour de cassation, ayant le code fiscal n°510132A, sis au 52 Pierre de Coubertin Tunis.

Partie saisie : Kamel Ben Bechir RIYAHI domicilié au 14 rue Kasserine cité Ettadhamen Ariana. Mohsen Ben Bechir RIYAHI domicilié au n°9 rue Sadok ElKaroui cité Boumiya khaznadar Bardo Tunis. Awatef Bent Bechir RIYAHI domiciliée au 14 rue Kasserine cité Ettadhamen Ariana.

ETTIJARI Bank représentée par son président directeur général domicilié au 24 rue Hedi Karray centre Urbain Nord Tunis

Avocat poursuivant : Maître Lazhar YAHYAOUI Avocat à la cour de cassation ayant l'identifiant unique n°510132A domicilié au 52 Pierre de Coubertin Tunis.

Immeuble objet de la vente immobilière : la totalité du local objet du titre foncier 31646 Ariana appelé "El Baraka et El Hana 1" constitué de 3 lots 02,03,06 ayant une surface de 386 m² soit 386 parts sis au 14 rue Kasserine cité Ettadhamen Ariana.

Mise à prix : deux cent quinze mille six cent quatre vingt dix sept dinars 993 millimes (215.697, d993) hors frais de poursuite qui seront fixés le jour de l'audience.

Date et lieu de l'adjudication : tribunal de 1ère instance Ariana à l'audience des criées à partir de 9h du matin le Lundi Trente Novembre deux mille vingt six (30/11/2026).

Visite de l'immeuble : la visite est possible tous les jours de la semaine dans le respect du domicile privé.

Observation : Ne peuvent participer aux enchères que les personnes ayant consignés le tiers de la mise à prix.

Les étrangers désirant participer aux enchères doivent respecter les obligations légales concernant l'autorisation préalable du gouverneur.

Pour tout autre renseignement et pour consulter le cahier des charges contactez le bureau de l'avocat poursuivant Maître YAHYAOUI Lazhar Avocat à la cour de cassation, ayant le code fiscal n°510132A, sis au 52 Pierre de Coubertin Tunis.

2026403699VEPA1

Vente aux enchères publiques

ETUDE MAITRE TAREK LAHMAIER

AVOCAT PRES LA COUR DE CASSATION

106 BIS RUE DE PALESTINE 1002 TUNIS

TEL : 71.801.300

FAX : 71.783.701

Matricule fiscal : 1409999/G/A/P

POURSUIVANT : Tunisian Saudi Bank «TSB» Ex. Stusid Bank, Société Anonyme représentée par son Directeur Général, ayant son siège social 32, rue Hédi Karray Tunis M.F 013026 E/P/M/000.

PARTIE SAISIE : Mohamed Habib Elmi, CIN (05606230) demeurant à Bizerte, Erraouabi, la nouvelle route Corniche.

AVOCAT POURSUIVANT : Maître Tarek LAHMAIER avocat près la cour de cassation 106 bis rue de Palestine 1002 Tunis.

DESIGNATION DU BIEN A VENDRE : Immeuble objet du T.F 65759 Ariana dénommé «Cordoba 34» d'une superficie de 92 m², consistant en un appartement à usage d'habitation numéro A-19 situé au deuxième étage de la résidence Cordoba sis avenue Yasminet, jardins d'el Manzeh 2, Mnihla, gouvernorat de l'Ariana constitué d'un hall - d'un séjour - d'une cuisine - deux chambres et d'une salle de bain. Les dalles sont en béton armé, alimenté en eau, électricité et chauffage central. L'état des lieux est en parfait état. Ledit appartement est loué à Mr Marouen Awled Boubaker (CIN 07422261) suivant contrat de location signé le 16/09/2024 avec un loyer de 1.150,000 D.T pour une période de 12 mois commençant du 01/10/2024 au 30/09/2025 avec renouvellement automatique, tel que matérialisé par le constat des notaires du 10/08/2026.

MISE A PRIX : (425.241,252 DT) outre les frais de poursuite.

DATE ET LIEU DE LA VENTE : Lundi (07 Décembre 2026) devant la chambre des criées du tribunal de première Instance d'Ariana à partir de 09H du matin.

LA VISITE DES LIEUX : Toute la journée sur les lieux et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal.

OBSERVATION : Toute personne voulant participer aux enchères et par la voie d'un avocat, doit consigner le 1/3 de la mise à prix ou bien présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable; les étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable exigée par la loi.

2026403703VEPA1

Vente aux enchères publiques

ETUDE MAITRE TAREK LAHMAIER

AVOCAT PRES LA COUR DE CASSATION

106 BIS RUE DE PALESTINE 1002 TUNIS

TEL : 71.801.300

FAX : 71.783.701

Matricule fiscal : 1409999/G/A/P

POURSUIVANT : Tunisian Saudi Bank «TSB» Ex. Stusid Bank Société Anonyme représentée par son Directeur Général, ayant son siège social 32, rue Hédi Karray Tunis M.F 013026 E/P/M/000.

PARTIE SAISIE : Abderrahim Ouedfen, CIN 01549534 demeurant à rue Abbes Mahmoud Akkad; Rouebi Bizerte ainsi qu'au 116 Avenue Hedi Chaker 7000 Bizerte.

AVOCAT POURSUIVANT : Maître Tarek LAHMAIER avocat près la cour de Cassation 106 bis rue de Palestine 1002 Tunis.

DESIGNATION DU BIEN A VENDRE : 794 parts indivises (794m²) du bien objet du T.F 625 Bizerte d'une superficie totale de 10040 m² sis à Bizerte, consistant en un terrain nu à l'angle de deux rues, clôturé par un mur de cinq mètres d'hauteur.

MISE A PRIX : (665.200,000 DT) outre les frais de poursuite.

DATE ET LIEU DE LA VENTE : Mardi (08 Décembre 2026) devant la chambre des criées du tribunal de première Instance de Bizerte à partir de 09H du matin.

LA VISITE DES LIEUX : Toute la journée sur les lieux et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal.

OBSERVATION : Toute personne voulant participer aux enchères et par la voie d'un avocat, doit consigner le 1/3 de la mise à prix ou bien présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable; les étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable exigée par la loi.

2026403704VEPA1

Vente aux enchères publiques

Sur saisie immobilière

Etude Maître Hatem Maatoug

Avocat

Rue Farhat Hached Zarzis

Tél/Fax : 75 680 440

M.F : 000/P/A/798387/P

Poursuivant : Ouhoud Bent Omar ELGabsi ; nationalité Tunisienne, C.I.N N°08617644 délivrée en date du 25/10/2023 ; sa profession est directrice dans une société, demeurant à Cité Smaalia Zarzis ayant pour domicile élu l'étude de Maître Hatem Maatoug; Rue Farhat Hachad Zarzis.

La partie saisie : Lassaad Mcharek ; carte d'identité nationale inconnue; travail libre ; sis à Chkirbenne Zarzis.

Mise à prix : soixante quatre mille et cent onze dinars et trois cents millimes (64 111 d 300).

L'immeuble destiné à la vente :

Il s'agit d'un lot de terrain, sis à Chkirbenne Zarzis sur la route reliant zarzis à Benguerdene à zarzis, dans le périmètre du plan d'aménagement urbain de la commune de Zarzis.

Ce lot de terrain se compose d'une cuisine, une salle de bain, un salon et deux chambres à coucher.

La surface totale de l'immeuble est de 76.78 m².

L'immeuble est délimité de coté Sud la propriété de Mcharek, de coté Nord est délimité par la propriété de Mcharek, de coté Ouest la propriété d'Achour, de coté Sud la propriété de Mcharek.

Date et lieu de l'adjudication :

L'adjudication aura lieu au tribunal de première instance de Médenine sis à la rue 2 Mai 1966 Médenine le Lundi (30/11/2026) à partir de neuf heures du matin (09 h 00).

Observation :

Pour plus d'information contacter le cabinet de l'avocat du poursuivant Maître Hatem Maatoug à la Rue Farhat Hachad Zarzis ou le greffe du tribunal de première instance de Médenine où est déposé le cahier des charges; la visite de l'immeuble peut s'effectuer tous les jours ouvrables pendant les horaires administratifs.

Ne peut participer à l'enchère que les personnes ayant consignés au moins le un tiers de la mise à prix (21 d 370 433) est à travers un avocat.

Les étrangers souhaitant participer à l'enchère doivent avoir au préalable l'autorisation de gouverneur de Médenine.

2026403708VEPA1

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

SUITE A UNE SAISIE IMMOBILIERE

Maître MEHREZ BOUSSAYENE

Avocat prés la cour de cassation

«Boussayene Knani et Associés»

Tél : 71.288.688

Fax : 71.288.844

MF : 977905 MAM

1) POURSUIVANT : La société Ciments d'Enfidha, représentée par son représentant légal, dont le siège social est sis à l'Immeuble Green Center, Bloc C, 4e étage, appartement 4-2, rue du Lac Locarno, Les Berges du Lac 1, 1053 Tunis, RC N°B0311962004, en sa qualité de créancière hypothécaire), et élisant domicile à l'étude de l'avocat poursuivant.

2) PARTIE SAISIE : Mohamed Salah Ben Mohamed Ben Omar Abdallah, en sa qualité de débiteur et de constituant d'hypothèque, demeurant au 20, rue Hannibal, Hammam Sousse, gouvernorat de Sousse.

3) AVOCAT POURSUIVANT : Maître Mehrez Boussayene Avocat près la Cour de Cassation, de société Boussayene Knani & Associés, ayant son cabinet au 29 Avenue Alain Savary le Belvédère 1002 TUNIS. MF 977905 MAM.

4) IMMEUBLE SAISI : L'immeuble consiste en un terrain situé au lieu-dit «Oued Gharbi», dans le périmètre municipal de la ville de Hammam Sousse, d'une superficie de 354 m², délimité au nord par un passage, à l'est par la propriété de Hédi Ksiiâa, au nord par la propriété de Mohamed Ben El Hadj Abdallah et autres, et à l'ouest par un passage menant à un puits commun.

Le terrain est situé en dehors du plan d'aménagement urbain, à une distance de cent mètres de Oued El Hammam, à proximité d'un quartier constitué de constructions anarchiques.

Le tout tel que décrit et identifié par l'expert Mohamed Ali Azzedini, en vertu de l'ordonnance sur requête n°76359, rendue par Monsieur le Président du Tribunal de première instance de Sousse 2 en date du 20 mai 2025.

5) MISE A PRIX : Le Prix de départ est fixé à la somme de trois cent quatre-vingt-trois mille deux cents dinars (383 200,000 TND), hors frais et émoluments tarifés, lesquels seront annoncés à l'audience :

Cette mise à prix est fixée conformément au rapport d'expertise établi par l'expert Mohamed Ali Azzedini, en vertu de l'ordonnance sur requête n°76359, rendue par Monsieur le Président du Tribunal de première instance de Sousse 2 en date du 20 mai 2025.

6) TRIBUNAL ET AUDIENCE D'ADJUDICATION : La vente aura lieu le 07/12/2026 à partir de 9 h à la chambre des criées du Tribunal de Première Instance de Sousse 2, sis à l'avenue Yasser Arafat, Sahloul 1, Sousse 4000.

7) VISITE DE L'IMMEUBLE : Tous les jours, pendant la journée.

Pour de plus amples informations, prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal de première instance de Sousse 2 et au cabinet de l'avocat poursuivant.

OBSERVATIONS : Ne peuvent prendre part aux enchères que les personnes ayant consigné au moins le tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et consignation ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable. Les étrangers doivent être munis en plus, des autorisations administratives nécessaires.

2026403713VEPA1

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES SUR SAISIE IMMOBILIERE

CABINET MAITRE KAMEL BEN FREDJ

AVOCAT A LA COUR DE CASSATION

27 BIS, RUE DE LIBAN TUNIS

TEL : 71 280 156

FAX : 71 280 092

MF : C 818492

PARTIE POURSUIVANTE : ARAB TUNISIAN BANK, S.A inscrite au R.C n°B167001997 sise à Tunis SON AVOCAT ELU MAITRE KAMEL BEN FREDJ, 27BIS, RUE DE LIBAN TUNIS.

PARTIE SAISIE : Thouraya bent Mohamed benjaouida, CIN 05034370, demeurant au 03 rue mehrez ben khalif, Carthage yasmina, Tunis.

AVOCAT POURSUIVANT : MAITRE KAMEL BEN FREDJ, 27 BIS, RUE DE LIBAN TUNIS.

L'IMMEUBLE SAISI : La totalité de l'immeuble objet du titre foncier Num 21691 Ariana, dénommé «MANZEL ESSADI» d'une superficie de 88 m². Il s'agit d'une maison située à la soukra Ariana.

MISE A PRIX : La mise à prix est fixée à 202 224d 176.

DATE ET LIEU DE LA VENTE : La vente aura lieu le lundi 30/11/2026 à 9 H et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance d'Ariana.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du 1/3 du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

Pour de plus amples renseignements contacter l'Avocat poursuivant ou le tribunal de première instance d'Ariana.

2026403714VEPA1

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES SUR SAISIE IMMOBILIERE

CABINET MAITRE KAMEL BEN FREDJ

AVOCAT A LA COUR DE CASSATION

27 BIS, RUE DE LIBAN TUNIS

TEL : 71 280 156

FAX : 71 280 092

MF : C 818492

PARTIE POURSUIVANTE : Attijari Bank, S.A inscrite au R.C n°B140811997 sise à Tunis SON AVOCAT ELU MAITRE KAMEL BEN FREDJ, 27 BIS, RUE DE LIBAN TUNIS.

PARTIE SAISIE : 1- sahbi labib, CIN 07671973, demeurant au 20 avenue Ali zouaoui kairouan. 2- rahma jabbes, CIN 07714693 demeurant à la rue ibrahim riahi cherif Kairouan.

AVOCAT POURSUIVANT : MAITRE KAMEL BEN FREDJ, 27 BIS, RUE DE LIBAN TUNIS.

L'IMMEUBLE SAISI : La totalité des l'immeuble non immatriculé. Il s'agit d'un appartement situé à la résidence khadija n : BR2 immeuble B sis au complexe résidentiel khadija jardin Carthage ain zaghouan Tunis.

MISE A PRIX : La mise à prix est fixée à 582 310d 760.

DATE ET LIEU DE LA VENTE : La vente aura lieu le mardi 01/12/2026 à 9 H et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance de Tunis.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du 1/3 du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

Pour de plus amples renseignements contacter l'Avocat poursuivant ou le tribunal de première instance de Tunis.

2026403715VEPA1

Avis aux créanciers

AVIS DE DISTRIBUTION

En date du 07 septembre 2026, Monsieur le juge chargé de la distribution des deniers auprès du Tribunal de première instance de Grombalia a rendu, dans l'affaire n°136, une ordonnance portant ouverture de la procédure de distribution des fonds consignés à la Caisse des dépôts et consignations sous le numéro 2600607Q, en date du 17/08/2026, et s'élevant à la somme de 100 900 dinars (cent mille neuf cents dinars), et ce, sur la base de la requête en distribution des deniers présentée par Maître Karima Mammou, avocate près la Cour de cassation, au nom et pour le compte des héritiers de Sadok Ben Abdessalem Messaoud, des héritiers de Sadok Ben Messaoud, de Fadhila Messaoud, de Moncef Messaoud, de Faouzia Messaoud, ainsi que des héritiers de Messaoud et d'Abdelkader Béchiri, à l'encontre des débiteurs suivants : les héritiers de Salah Messaoud, les héritiers d'Ali Messaoud, Chedly Messaoud, les héritiers de Hamda Messaoud et Noureddine Messaoud.

En conséquence, tout créancier éventuel est invité à déposer ses titres de créance au greffe du Tribunal de première instance concerné, dans un délai de trente jours à compter de la date de publication du présent avis, à défaut de quoi il sera déchu de son droit de poursuite dans le cadre de cette procédure.

A cet égard, l'article 468 du Code de procédure civile et commerciale dispose ce qui suit :

"Tout créancier souhaitant participer à la distribution des deniers doit déposer ses titres de créance au greffe du Tribunal de première instance dans les trente jours suivant la publication au Journal officiel ou la notification par lettre recommandée avec accusé de réception, à défaut de quoi il perd son droit dans ladite procédure".

Il doit également, lors du dépôt de ses titres de créance, présenter une demande de collocation par l'intermédiaire d'un avocat, dont le cabinet constituera son domicile élu conformément à la loi.

La demande de collocation doit exposer, le cas échéant, les motifs justifiant la préférence de la créance par rapport aux autres créances.

Les avis, publications et notifications prévus par les deux articles précédents doivent contenir les dispositions énoncée au présent article, sous peine de nullité".

Le présent avis est établi en application des dispositions des articles 466 et 477 du Code de procédure civile et commerciale.

2026R03147VEPA2

Avis

Le tribunal de première instance de Tunis a décidé de remplacer le syndic de faillite de la société Equipe Indus Maître Sihem Khalfi par Maître Hatem Bejaoui IU 0984774 M.

2026R03148VEPA2

Avis

Le tribunal de première instance de Tunis a décidé de remplacer le syndic de faillite de la société moderne des industries alimentaires Maître Sihem Khalfi par Maître Hatem Bejaoui IU 1207234 T.

2026R03149VEPA2

EXTRAIT DE JUGEMENT DECLARATIF DE FAILLITE

Mondher Negra

Expert judiciaire en comptabilité et gestion

Rue Khemaies Alouini Kairouan

Le Tribunal de Première Instance de Kairouan a rendu en date du 02 juin 2026 et sous le numéro 51, le jugement dont la teneur suit :

"Le Tribunal a statué en premier ressort sur :

La preuve de la cessation des paiements de la société SOVEM, dont le siège est sis à la Zone Industrielle Route Baten, Kairouan Nord, Kairouan, immatriculée sous l'Identifiant Unique n°F1175651, à compter du 01 novembre 2021, et a prononcé sa mise en faillite.

La désignation de Madame Sondes Jammali, Juge au Tribunal de Première Instance de Kairouan, en qualité de Juge-Commissaire de la faillite, et Monsieur Mondher Negra en qualité de Syndic de la faillite, et l'ordonnance de l'apposition des scellés partout où le besoin s'en fera sentir.

Aussi au Syndic de la faillite de procéder à la publicité du présent jugement de faillite par son insertion au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux quotidiens dont l'un est édité en langue arabe, ainsi qu'au Registre du Commerce, dans un délai ne dépassant pas dix (10) jours à compter de la date de son prononcé, et dans les différents lieux où se trouvent les centres d'activité du débiteur.

Ainsi que la transcription du jugement dans un délai de quinze jours à compter de son prononcé dans les registres fonciers pour les immeubles et autres registres publics où sont inscrits les biens appartenant au débiteur.

Le Greffier du Tribunal doit adresser des extraits du jugement de faillite au Ministère Public, au Greffe du Registre du Commerce et au Receveur des Finances Régional dans le ressort duquel se trouve le siége principal du débiteur, dans un délai de dix (10) jours à compter de la date de son prononcé, et afficher le jugement de faillite au lieu où la déclaration a été faite.

Et a mis à la charge du demandeur une avance de mille dinars (1000) au profit du Syndic de la faillite pour effectuer les publicités nécessaires".

2026S01445VEPA2

Société TUNISIE MEDICAMENTS S.A.R.L

Siège social : Zone Industrielle - 5000 Monastir

M.F : 1314202J

En vertu d'une décision complémentaire rendue en date du 02 juillet 2026 par Mr. le président du tribunal de première instance de Monastir il a été déclaré de charger le séquestre Mr SBAI Ismail de gérer la société à l'exclusion de toute autre personne.

2026S01446VEPA2

Société Golden Body Wear

«Terrain à vendre»

Selon la décision rendue par la Chambre Commerciale du Tribunal de Première Instance de Mahdia le 12/07/2022 dans l'affaire n°1/2021, le syndic de faillite de la Société Golden Body Wear informe le public qu'il compte mettre en vente le bien immobilier n°23 appartenant à la société en faillite Golden Body Wear situé à la zone industrielle Mahdia route Boumerdès.

Sous les conditions suivantes :

Valeur du bien immobilier au plus offrant.

Caution : 10 % du prix de départ.

Prix de départ après avoir diminué de 30 % : Quatre vingt cinq mille six cent dix dinars (85610 Dt).

Dernier délai de la réception des offres le 30/12/2026.

Le cahier des charges est à retirer auprès du syndic de faillite MR MEJED KHADRAOUI dont l'adresse : Rue Commandant Bejaoui Sousse

Imm Medina 1er étage bureau B 13, contre le paiement de la somme non restituable de 1000 DT.

Tél : 23 621 303

La visite des lieux est sur RDV après l'achat du cahier des charges.

2026S01451VEPA2

CLOTURE TRAVAUX DE FAILLITE

Société : HBAIB DE TRANSPORT

Identifiant unique : 1163482S

Registre du commerce : B15142082010

Le syndic de la faillite M. Khadraoui Mejed informe le public que le Tribunal de première instance de Monastir, chambre commerciale, a rendu en date du 26 octobre 2026, le jugement commercial n°275/17, dans le dossier de faillite n°41, ordonnant la clôture des opérations de faillite de la société «HBAIB Transport» pour insuffisance d'actifs, avec reprise des opérations en cas de découverte de nouveaux actifs.

2026S01452VEPA2

Avis aux créanciers

Société HOTELIERE ET TOURISTIQUE DE PORT EL KANTAOUI "SHOTOPEK"

Identifiant unique : 0028508W

Registre du commerce : B16971997

En vertu du jugement rendu par le Tribunal de première instance de Sousse 2, sous le n°33052 en date du 15/07/2026, il a été prononcé la mise en faillite de la société SHOTOPEK sise au port El Kantaoui, Hammam Sousse 4089, gouvernorat de Sousse. La date de cessation des paiements a été fixée au 12/07/2023, et Monsieur Mejed Khadraoui a été nommé syndic de la faillite, sous la supervision de Madame la juge-commissaire.

Les créanciers qui n'ont pas encore fait valoir leurs créances sont invités à les déclarer et à en apporter la preuve auprès du syndic de la faillite, dont le bureau est situé : Avenue commandant Bejaoui, Immeuble «la Médina», 1er étage, Bureau B 13, 4000 Sousse (Tél. : 23 621 303).

Ce délai est fixé à 15 jours maximum à compter de la date de publication du présent avis.

2026S01453VEPA2

Appel d'offres

Cession de la Société Hôtelière et Touristique «Douja»

Dans le cadre de l'affaire N°32 en matière de redressement judiciaire, est mise à la vente la SHT «Douja» sise à l'Hôtel Corniche palace route touristique corniche Bizerte IU N°0041519A composée de l'Hôtel Touristique le Corniche palace en exploitation, le terrain mitoyen sur lequel l'Agence Foncière Touristique a autorisé l'édification d'un composant immobilier Touristique, les deux donnant directement sur la mer, un centre commercial sis sur la route touristique composée de 17 locaux destinés à la location, une villa de le standing sise derrière le centre commercial à 120 m de la mer. Les personnes intéressées sont invitées à retirer le cahier des charges au bureau de l'administrateur judiciaire sis 8 Rue Ahmed Khabthani 1er étage bureau, N°3 cité Ennozha 2080 Ariana (tél : 98.330.914) contre paiement de 300 DT non remboursable. Les offres doivent être envoyées à l'administrateur judiciaire à son adresse susmentionnée. Les enveloppes doivent contenir l'offre de prix, le cahier des charges et les annexes y mentionnés par LR avec AR ou par Rapide poste avec la mention sur l'enveloppe «à ne pas ouvrir A.O SHT Douja». Le dernier délai pour la réception des offres est le samedi 21 Novembre 2026.

2026403719VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

SOCIETE GENERALE D'INVESTISSEMENT TOURISTIQUE «SOGIT SA»

Capital social : 1 420 000.000 DT

Siège social : TELEPTHE 1215 FERIANA KASSERINE

Identifiant unique : 0827519X

Le conseil d'administration de la société réuni en date du 20 octobre 2026 décide d'inviter les actionnaires de la société à assister aux réunions des assemblées générales qui se tiendrons au siège social de la société lundi 23 novembre 2026 à 10 heures à l'effet de délibérer sur les ordres du jour suivant :

1- Assemblée générale ordinaire (10 heures) :

1-1 Ratification des modes et des délais de convocation;

1-2 Lecture et approbation des rapports de gestion du conseil d'administration relatifs aux exercices 2021, 2022 et 2023 ;

1-3 Lecture et approbation des rapports généraux et spéciaux du commissaire aux comptes relatifs aux états financiers des exercices clos le 31 décembre 2021, 2022 et 2023 ;

1-4 Affectation des résultats relatifs aux exercices clos le 31 décembre 2021, 2022 et 2023 ;

1-5 Lecture du rapport spécial du commissaire aux compte et approbation des conventions règlementaires pour les exercices 2021, 2022 et 2023 ;

1-6 Quitus aux administrateurs relatifs aux exercices 2021, 2022 et 2023 ;

1-7 Approbations des montants de jetons de présence alloués aux administrateurs au titre des exercices 2021, 2022 et 2023 ;

1-8 Allocation des jetons de présence aux administrateurs;

1-9 Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pour les exercices 2024, 2025 et 2026 ;

1-10 Pouvoirs en vue d'accomplir les formalités légales.

2- Assemblée générale extraordinaire (11 heures) :

2-1 Ratification des modes et des délais de convocation;

2-2 Modification corrélative des statuts de la société;

2-3 Continuité de l'exploitation de la société conformément à l'article 388 du code des sociétés commerciales;

2-4 Pouvoirs en vue d'accomplir les formalités légales.

2026R03140SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE KAOUACH BETON «S.K.B»

S.A AU CAPITAL DE 660.000 DINARS

SIEGE SOCIAL : Z.I RTE BENGUERDANE KM 4.5 MEDENINE

IDENTIFIANT UNIQUE N° : 0973776E

Les actionnaires de la Société Kaouach Béton sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Mardi 24 Novembre 2026 à partir de 10h du matin au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du retard dans l'assemblée générale ordinaire.

2. Lecture du rapport d'activité de l'année 2025.

3. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes de l'année 2025.

4. Approbation du rapport d'activité et les états financiers de l'année 2025.

5. Approbation des opérations réalisées en 2025 entrant dans le cadre de l'article 200 du C.S.C.

6. Affectation du résultat de l'année 2025.

7. Quitus aux administrateurs pour l'année 2025.

8. Questions diverses.

N.B : les documents relatifs à la dite assemblée sont mis dans les temps réglementaires, à la disposition des actionnaires au siège de la société.

2026R03141SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DES ACTIONNAIRES

Société Clinique Internationale du Sud

Société anonyme

Au capital de 61.000.000 DT

Identifiant unique : N°1428888G

Siège social : Route de Sousse GP 1, 2033 Mégrine Ben Arous

Les actionnaires de la société sont convoqués au siège social en assemblée générale extraordinaire, pour le 27 novembre 2026, à 09h à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Annulation de résolutions prises par l'assemblée le 21 avril 2026,

- Autorisation d'une augmentation du capital social par versements d'espèces et délégation de pouvoirs au conseil d'administration.

- Autorisation d'une augmentation du capital par conversion de créances et délégation de pouvoirs au conseil d'administration.

- Lecture et approbation des rapports spéciaux du conseil d'administration et des commissaires aux comptes relatifs à la suppression du droit préférentiel de souscription.

- Modification corrélative des statuts.

- Modification de l'article 20-18 des statuts.

- Application des dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Les actionnaires peuvent se procurer au siège social le projet de résolutions et les rapports ci-dessus visés durant le délai légal.

2026R03146SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 30 novembre 2026

SOCIETE TUNISIAN PROCESSING SA

Société anonyme

Au capital de 8.250.000 dinars

Siège social : 13, rue du Lac Tana, 1053 Les Berges du Lac Tunis 1

Identifiant Unique : 1042884L

Le Conseil d'Administration a décidé de convoquer l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire pour le 30 novembre 2026 à 9 heures du matin et heures suivantes, au siège social de la société, sis au 13, rue du Lac Tana, 1053 Les Berges du Lac Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du mode et délais de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire;

- Examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif aux exercices 2024 et 2025 ;

- Présentation des rapports du Commissaire aux Comptes relatif aï x exercices 2024 et 2025 et aux opérations visées à l'article 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales;

- Examen et approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 Décembre 2024 et le 31 Décembre 2025 ;

- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2024 ;

- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2025 ;

- Approbation des opérations et conventions objet du rapport spécial du commissaire aux comptes;

- Quitus aux Administrateurs;

- Renouvellement du mandat des administrateurs;

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes ;

- Cessation temporaire de l'activité opérationnelle de la Société;

- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Et l'avis de convocation à l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire a été publié au Registre national des entreprises le 30/10/2026.

2026R03152SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul

S.A au capital de 3.000.000DT

144, Avenue Habib Thameur - Nabeul 8019

Matricule fiscal : N°009368WAM000

RNE : N°B121201997

Les actionnaires de la Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le Mardi 01 décembre 2026 à 09h du matin à la salle des réunions au siège social de la SRTGN à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Changement du commissaire aux comptes, désigné lors de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2025.

- Les actionnaires peuvent assister personnellement aux travaux de l'assemblée ou se refaire représenter par tout autre actionnaire moyennant un pouvoir qui doit être déposé auprès de la SRTGN avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire.

- Les documents afférents à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la SRTGN durant le délai légal.

2026R03156SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Tunisienne des Filtres «MISFAT»

Société Anonyme

Au Capital de 54.745.280 Dinars

Siège Social : Zone Industrielle Jedeida - 1124

Identifiant Unique et Matricule Fiscal : 0554190A

CNSS : 63.057/07

Les actionnaires de la Société Tunisienne des Filtres -MISFAT-, sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire de leur société, qui se tiendra le Jeudi 03 décembre 2026 à 15h, à la maison de l'entreprise (IACE) les berges du lac, et ce en vue de délibérer l'ordre du jour suivant :

1- Rectification de l'affectation du résultat de l'exercice 2025.

2- Distribution de dividendes.

3- Pouvoirs pour formalités.

2026R03158SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DE LA SOCIETE POLYPHOS S.A

GP1 KM 12 BOUMHEL

IDENTIFIANT UNIQUE : 1782558R

Les actionnaires de la Société POLYPHOS S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le 27/11/2026 à 09H00 au siège social de la Société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 KM12 EZZAHRA, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration et du rapport du commissaire aux comptes relatifs à l'augmentation du capital social par incorporation du compte courant associé et à la suppression du droit préférentiel de souscription.

2) Augmentation de capital par incorporation du compte courant associé.

3) Suppression de droit préférentiel de souscription.

4) Modification corrélative des statuts.

5) Approbation et ratification de la liste actualisée des actionnaires.

6) Pouvoirs.

2026R03160SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

SOCIETE AVIP TUNISIE

Siège social : 85 rue 13 août, Choutrana 2, La soukra, Ariana

R.N.E : 0842838 Z

Matricule Fiscal : 0842838Z

C.N.S.S : 15473318 C

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution du jugement préparatoire rendu par la Chambre du Conseil du Tribunal de première instance de l'Ariana, en date du 10 juillet 2026, ayant chargé Mr BEN SALEM Faouzi, l'Administrateur judiciaire de la société, de convoquer les actionnaires à une Assemblée Générale Extraordinaire afin de délibérer sur une proposition d'augmentation du capital social de la société, j'ai l'honneur de vous convier à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le vendredi 27 Novembre 2026 à 15 heures, au siège social de la société Le Charme Immobilier sis à Rue 8612 Impasse N°85 Zone Industrielle Charguia à l'effet d'examiner les points inscrits à l'ordre du jour suivant :

1- Examen du projet d'augmentation du capital social de la société d'un montant de vingt et Un millions de Dinars, à réaliser :

- Par conversion en capital d'un montant de Seize millions de Dinars au titre d'une partie des dettes certaines et exigibles détenues par les actionnaires de la société ;

- Par souscription de Cinq millions de Dinars en numéraire pour le solde du montant de l'augmentation de capital.

2- Examen des modalités et conditions de réalisation de l'opération d'augmentation du capital, notamment :

- La réservation éventuelle de l'augmentation de capital aux actionnaires participant à l'opération ;

- La renonciation, le cas échéant, au droit préférentiel de souscription des actionnaires ne participant pas à l'opération, conformément aux dispositions légales et statutaires applicables.

3- Modification corrélative de l'article des statuts relatif au capital social, en cas de réalisation de l'augmentation du capital.

4- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales, administratives, d'enregistrement, de dépôt et de publicité consécutives aux décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Compte tenu de l'importance des questions inscrites à l'ordre du jour pour l'avenir de la société, le renforcement de ses fonds propres, l'amélioration de sa structure financière et la poursuite de son activité, l'Administrateur judiciaire invite instamment l'ensemble des actionnaires à assister personnellement à cette Assemblée ou à s'y faire représenter conformément aux dispositions légales et statutaires, afin de permettre à l'Assemblée de délibérer sur les questions qui lui sont soumises.

2026403720SANB3

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

Avis au public

Le public est informé que la société HUILERIE BEN MABROUK a présenté une demande enregistrée au bureau d'ordre du gouvernorat de Bizerte sous le n°19116 datée le 23/12/2025 en vue d'obtenir, une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé en deuxième catégorie consistant en une unité de production d'huile d'olives située à EL AOUILIA ghazela relevant du gouvernorat de Bizerte, et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée et qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Bizerte et de la délégation de ghezela.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs :

- Le gouverneur de Bizerte
- Le délégué de ghezela.

Et ce dans un délai d'un mois à compter de la date d'insertion du présent avis au JORT.

Le public est informé que la société HUILERIE LA GHAZELLE a présenté une demande enregistrée au bureau d'ordre, du gouvernorat de Bizerte sous le n°1418 datée le 29/01/2025 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé en deuxième catégorie consistant en une unité de production d'huile d'olives située à ghezela relevant du gouvernorat de Bizerte, et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée et qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Bizerte et de la délégation de ghezela.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs :

- Le gouverneur de Bizerte
- Le délégué de ghezela

et ce dans un délai d'un mois à compter de la date d'insertion du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Le public est informé que la société "TAURUS" dont le siège social est situé à la zone industrielle Zriba 4, Hammam Zriba 1152 Zaghouan, a présenté une demande enregistrée au ministère de l'industrie, des mines et de l'énergie sous le N° A-2025-09-0201-07451 en date du 16 Mai 2025 en vue d'obtenir une autorisation d'ouverture et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une unité de confection des vêtements située à proximité de la route régionale "RR82" reliant Sousse à Sahline du gouvernorat de Monastir et ce conformément aux plans annexés à la demande mentionnée ci-dessus qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Monastir ou de la municipalité de Monastir.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par messieurs le gouverneur de Monastir ou le secrétaire général chargé de la gestion des affaires de la municipalité de Monastir ou le directeur de la sécurité au ministère de l'industrie, des mines et de l'énergie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que la Société la Générale d'environnement industriel et services "Sté SGEI" dont le siège social est situé à la zone industrielle de Gabès 6000 Gabès, a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'énergie, sous le N° A-2024-09-0201-0006552 en date du 31 avril 2024 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de première catégorie consistant en une unité de collecte, de transport et de traitement des déchets issus des activités pétrolières, des navires et des déchets industriels, située au lot N° 22-2 à la zone industrielle de Gannouch de Gabès II du gouvernorat de Gabès et ce conformément aux plans annexés à la demande mentionnée ci-dessus et qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Gabès et de la municipalité de Gabès.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le Gouverneur de Gabès ou le secrétaire général chargé de la gestion des affaires de la municipalité de Gabès ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie, des Mines et de L'Energie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que la Société de NUTRITION ANIMALE "SNA" dont le siège social est situé à la route N°01 au km 12 à Ezzahra 2034 Ben Arous, a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'énergie, sous le N°

A-2024-09-0201-0014129 en date du 30 septembre 2024 en vue d'obtenir une autorisation de régularisation de la situation règlementaire d'un établissement classé de première catégorie consistant en des silos de stockage de grains et de produits alimentaires dégageant des poussières inflammables et une unité de fabrication d'aliments composés pour les animaux, située à la zone industrielle Borj Cédria du gouvernorat de Ben Arous objet de l'arrêt d'autorisation de première catégorie enregistré sous le numéro 01917 en date 30 juin 2017 et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée et qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Ben Arous et de la municipalité de Hammam Chott.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le Gouverneur de Ben Arous ou le secrétaire général chargé de la gestion des affaires de la municipalité de Hammam Chott ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie, des Mines et de L'Energie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que Monsieur Mahdi Fenderi a déposé une demande auprès du gouvernorat de Sfax le 07/10/2026 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de la 2ème catégorie consistant en une unité d'extraction d'huiles d'olives (HUILERIE) située à la Route de Gremda km 11 - Sfax Délégation de Sfax Sud - GOUVERNORAT DE SFAX conformément aux plans annexés à la demande.

Toute réclamation relative à l'ouverture de cet établissement doit être adressée à monsieur le Gouverneur de Sfax ou à monsieur le Délégué de Sfax Sud ou à monsieur le Secrétaire Général chargé des affaires de la Municipalité d'El Aouabed El Khazenat dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage du présent avis.

Les plans annexés à la demande seront mis à la disposition du public pour consultation au siège du Gouvernorat de Sfax, à la Délégation de Sfax Sud, ou à la Municipalité d'El Aouabed El Khazenat.

Le public est informé que Monsieur Ridha Friji, gérant de la société «SOCIETE ELHANA DE L'HUILE D'OLIVE» a présenté une demande enregistrée au siège du gouvernorat de sidi bouzid sous le n°10865/5 en date du 15 juillet 2026 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en la constitution d'une huilerie située à la propriété identifiée sous n°99457, délégation ouled haffouz du gouvernorat de sidi bouzid, conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de sidi bouzid, la délégation ouled haffouz et la commune ouled haffouz.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par le gouverneur de sidi bouzid, délégué ouled haffouz ou le secrétaire général chargé de la gestion de la commune ouled haffouz dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

DIVERS

Avis au public

Perte d'un titre de propriété

Monsieur Mohamed Kamel Temimi titulaire de la carte d'identité Nationale N° 00634213 (délivrée à Tunis le 17 mars 1999), déclare la perte de l'original du titre de propriété N°01/879 relatif au titre foncier N°101125 Tunis, le bien immobilier, situé à souk el blat (Tunis) est destiné à un usage commercial se compose de 21 parts.

2026403716DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Monsieur Khmais BEN AHMED BEN MOHAMED AMIRI titulaire de la carte d'identité Nationale N°00518232 (délivrée à Tunis le 27/11/1999), déclare la perte de l'original du titre de propriété N°07/137863 relatif au titre foncier N°74525 Tunis, le bien immobilier, situé dans l'imada de Chenana, délégation de Joumine, gouvernorat de Bizerte.

2026403717DIVD2